

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 10 mars 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Evelyne MASSICOT, M. Philippe BRIARD, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Virginie METRAL, M. Jérôme VIRLOUVET M. Michel RICHOMME, suppléant Mme Nicole GODARD	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Pascal RENOUF	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 23	18	
Nb de délégués suppléants présents : 1	1	
Nb de pouvoirs : 2	2	
Nb de votants : 26	21	

Mme Virginie METRAL a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-15 : Compétence déchèteries - Déchets de plâtre « Plaques et carreaux nus » - Tarif pour les professionnels

Le Point Fort Environnement va mettre en place une filière pour la collecte de « déchets de plâtre » dans certaines déchèteries à compter du 1^{er} avril 2023. Ce plâtre sera dirigé vers une filière de recyclage, visant à améliorer le taux de valorisation des déchets.

Les apports des professionnels pourront être acceptés dans cette benne « déchets de plâtre » sous réserve :

- du respect du cahier des charges de la filière (produit admissible, apports dépourvus de corps étrangers, teneur en eau faible...)
- d'une contribution financière pour le traitement de ces « déchets de plâtre »,

Vu les coûts de traitement et de transport, il est proposé un tarif pour les professionnels de 204 € TTC/t pour les dépôts de « déchets de plâtre » dans une benne dédiée.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le comité syndical :

- **approuve le tarif 2023 de 204€ TTC/t pour les dépôts de « déchets de plâtre » ;**
- **autorise la mise à jour du tarif d'accès aux déchèteries pour les professionnels délibéré le 9 décembre 2022 en y ajoutant la catégorie « déchets de plâtre ».**

Ainsi délibéré en séance,
Le 17 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Virginie METRAL



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **29 MARS 2023**

Mis en ligne le : **30 MARS 2023**